

PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (PAE)

1. Contrat d'Apprentissage

Cible :

- Demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans ;
- Demandeurs d'emploi à la recherche d'une formation ;
- Demandeurs d'emploi diplômés ou non diplômés.

Autres aspects:

- Formation exécutée chez le Maître ;
- Durée : de 6 mois à 2 ans maximum ;
- Allocation : 1/2 SMIG les 6 premiers mois et SMIG pour la période restante ;
- Allocation exonérée d'impôts et taxes ;
- Livret ou certificat d'apprentissage délivré par l'entreprise au terme du contrat ;
- Examen en fin d'apprentissage en vue de l'obtention d'un certificat d'apprentissage validé par l'ANFEP et délivré par le Maître.

2. Contrat d'Apprentissage Insertion Professionnelle ou en Alternance

Cible :

- Demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans ;
- Demandeurs d'emploi diplômés ou non diplômés.

Autres aspects:

- Formation certifiante ou diplômante ;
- Durée : de 6 mois à 2 ans en fonction de la durée de la formation suivie dans les centres de formation professionnelle ;
- Allocation : 1/2 RMM les 6 premiers mois et RMM pour la période restante ;
- Allocation exonérée d'impôts et taxes ;
- Examen en fin d'apprentissage en vue de l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle et/ou d'un diplôme délivré par le Centre de formation professionnelle.

3. Contrat de Professionnalisation

Cible :

- Demandeurs d'emploi âgés de 18 à 35 ans ;
- Demandeurs d'emploi diplômés ;
- Demandeurs d'emploi sans expérience professionnelle ou avec une expérience professionnelle de moins de 3 ans.

Autres aspects :

- Immersion en entreprise ;
- Durée : de 6 à 12 mois maximum ;
- Allocation : 50% du salaire de base catégoriel pendant les 6 premiers mois et 75% du salaire de base pour la période restante ;
- Allocation exonérée d'impôts et taxes ;
- Avantages fiscaux et exonérations sociales pour un taux d'accueil qui excède 5% de l'effectif total de l'entreprise ;
- Requiert l'adjonction de la grille de salaire pour les emplois envisagés.

4. Contrat d'Adaptation ou de Reconversion Professionnelle

Cible :

- Primo demandeurs diplômés ou non diplômés (pour le Contrat d'Adaptation)
- Anciens travailleurs diplômés ou non diplômés (pour le Contrat de Reconversion Professionnelle) ;
- Demandeurs d'emploi âgés de 18 ans et plus.

Autres aspects :

- Type de contrat qui implique la notion d'ajustement ou de changement d'emploi/type d'emploi ;
- Durée : de 6 à 12 mois ;
- Allocation : 1/2 du salaire de base les 6 premiers mois et 75% du salaire de base après 6 premiers mois ;
- Accueil avec ou sans volet formation (de type alternance) ;

- Allocation exonérée d'impôts et taxes ;
- Avantages fiscaux et exonérations sociales pour un taux d'accueil qui excède 5% de l'effectif total de l'entreprise ;
- Obtention d'une qualification via une immersion en entreprise et/ou formation complémentaire.

